



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 14/05/24

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Fatah LARAB - Meissa NGOM - Anthony PINTO

Excusé : MM. Arthur FLEURY – Christophe MPAGA - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT

Absent : MM. Toufik HAMDAOUI - Pierre-Yves KERLOCH

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 25946148 PARIS SC / PITRAY OLIER D2 du 04/05/24

Courriel de PARIS SC du 12/05/24 signalant le dysfonctionnement de la FMI, le match a eu lieu le score est de 1/1 un carton rouge pour ISSAC ADEMULEGUN et un carton jaune pour KOLE MONBELEKE joueurs de PARIS SC. Rapport de l'arbitre officiel qui confirme.

La commission entérine le score de parité 1/1.

Match N° 25925166 PARIS SPORT CULTURE 2 / HOMENETMEN France D4.B du 19/05/24

Courriel de HOMENETMEN du 10/05/24 constatant le refus de PARIS SPORT CULTURE pour jouer le 12/05/24, le club déclare forfait pour ce match.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de Homenetmen et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

Match N° 25925159 ESC XV 2 / VIKING PARIS 2 D4.B du 28/04/24 (PV du 30/04/24)

Courriel de VIKING PARIS du 27/04/24 déclarant forfait.

La commission demande la transmission de la FMI sous peine de sanction.

Après deux appels restés infructueux, La commission inflige à l'équipe 2 de l'ESC XV une amende de 50 € (Cf. annexe financière).

Match N° 25925156 ESC PARIS 20^{ème} 2 / HOMENETMEN D4.B du 28/04/24

Reprise du dossier PV du 30/04/24 et 07/05/24 La commission demande au club recevant la transmission de la FMI et un rapport circonstancié du club Homenetmen. Réception du rapport du club HOMENETMEN.

La commission demande le PV de la rencontre sous peine de sanction.

Après deux appels restés infructueux, La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe 2 de l'ESC Paris 20^{ème} et lui inflige une amende de 50 € (Cf. annexe financière). Le match n'a pas eu sa durée réglementaire suite à l'abandon de terrain de l'équipe d'Homenetmen, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Homenetmen. Le score étant (-1pt ; 0but) pour les deux équipes.

Match N° 25925258 BON CONSEIL / GRAND PARIS 21 D4.C du 19/05/24

Demande de Bon conseil via footclub créneau attribué par la DJS à 13h au stade Emile Anthoine.

La commission donne son accord après avoir vérifié que ce match n'a aucune incidence sur les montées de fin de saison.

ANCIENS

Match N° 25925979 AS HAJDUK VELJKO / ES PARIS XIII D2.A du 28/04/24

Après deux appels restés infructueux, La commission inflige à l'équipe de l'AS Hajduk Veljko une amende de 50 € (Cf. annexe financière).

Match N° 25926008 SUPERNOVA / VASCO DE GAMA D2.A du 12/05/24

Courriel de VASCO DE GAMA du 10/05/24 déclarant forfait avisé.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Vasco de Gama et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

Match N° 25926005 PITRAY OLIER / CA PARIS D2.A du 12/05/24

Courriel de Paris CA 14 du 10/05/24 déclarant forfait avisé.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Paris CA 14 et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

Match N° 25926095 ES PARISIENNE 2 / NICOLAÏTE CHAILLOT 2 D2.B du 12/05/24

Courriel de Nicolaïte Chaillot du 10/05/24 déclarant forfait avisé.

La commission donne match perdu par forfait (3^{ème} forfait) à l'équipe 2 de Nicolaïte Chaillot et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

En conséquence, la commission déclare le forfait général de l'équipe 2 de Nicolaïte Chaillot et lui inflige une amende de 100 € (Cf. annexe financière)

Match N° 25926232 ESP PARIS 19 / PUC +45 ans du 12/05/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif : Absence de l'équipe du PUC.

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe du P.U.C. et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

Match N° 25926209 COURONNES OFC / CA DOUZIEME +45 ANS du 28/04/24

Après deux appels restés infructueux, La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Couronnes OFC

(-1pt ; 0but) et lui inflige à l'équipe de Couronnes OFC une amende de 50 € (Cf. annexe financière). L'équipe de CA Douzième conserve les points et les buts acquis sur le terrain (0pt ; 2buts)

JEUNES

U 14

Match N° 25928933 ES SEIZIEME / AF PARIS 18 D1 du 11/05/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif : Absence de l'équipe de AF PARIS 18.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de l'AF Paris 18 et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

Match N° 25929504 PARIS ALESIA 2 / JAM D2.B du 11/05/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif : Absence de l'équipe de la JAM.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de la JAM et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

Match N° 25929883 PITRAY OLIER 2 / PETITS ANGES 2 D3.A du 11/05/24

Lecture de la FMI, match non joué au motif absence de l'équipe de PITRAY OLIER

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de Pitray Olier Paris et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

Match N° 25930105 RC PARIS 18 / PARIS ALESIA 3 D3.B du 11/05/24.

Courriel de RC PARIS 18 du 10/05/24 déclarant forfait avisé.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Racing Club 18 et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

Match N° 25930455 PARIS 13 ATLETICO 5 / BON CONSEIL 2 D4.A du 11/05/24.

Lecture de la FM match non joué au motif absence de l'équipe de BON CONSEIL

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de Bon Conseil et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

Match N° 25930545 ENFANTS DE PASSY 2 / PARIS 13 ATLETICO 4 D4.B du 11/05/24.

Courriel du 10/05/24 déclarant forfait avisé.

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe 2 des Enfants de Passy et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

U 16

Match N° 25926412 PITRAY OLIER / AS PARIS D2.A du 12/05/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de AS PARIS

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe de l'AS Paris et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

Match n° 25926501 US PARIS XI / OL MONTMARTRE D2.B du 12/05/24

Courriel de MONTMARTRE du 09/05/24 déclarant forfait avisé.

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe de l'OL Montmartre et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

Match N° 25926681 MINIS MAXIS / ES SEIZIEME 3 D3.B du 12/05/24

Courriel de l'ES SEIZIEME du 10/05/24 déclarant forfait avisé.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 3 de l'ES seizième et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

Match N° 25926863 ES SEIZIEME 4 / CA PARIS 2 D3.D du 12/05/24

Courriel de CA PARIS du 13/05/24 informant match arrêté à la 45° sur un score de 0/2 pour CA PARIS au motif : Alerte intempérie.

Lecture de la FMI match arrêté à la 45° sur un score de 1/2 pour CA PARIS au motif : Alerte intempérie

La commission a vérifié que le résultat de cette rencontre n'influe en aucun cas les montées en D2 et décide de neutraliser ce match.

Match N° 25926864 SALESIENNE 3 / RACING CLUB 18 D3.D du 12/05/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de Racing Club 18

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe de Racing Club 18 et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

U 18

Match N° 25927125 ES SEIZIEME 2 / PETITS ANGES D3.A du 12/05/24

Courriel de ES SEIZIEME du 10/05/24 déclarant forfait avisé.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de l'ES Seizième et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière)

Match N° 25927256 PITRAY OLIER 3 / ESP PARIS 19.2 D3.B du 12/05/24

Lecture de la FMI match non joué au motif absence de l'équipe de PITRAY OLIER

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe 3 de Pitray Olier et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} appel :

25928931 CA PARIS / ESP PARIS 19 U14 D1 du 11/05/24

25929283 CHAMPIONNET / PUC 3 U14 D2.A du 11/05/24

25927257 PARIS SC 2 / ENFANTS PASSY U18 D3.B du 12/05/24

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D1

PARIS EST SOLITAIRES
(PV du 26/03/24 discipline déclassement)

SENIORS D3

ESC PARIS 20^{ème} (PV du 08/11/23 SR déclassement)
JS PARIS (PV du 03/04/24 SR déclassement)

CDM

JSC NANTERRE 92 (PV du 10/10/23)
PARIS EST SOLITAIRE (PV du 24/10/23)

SENIORS FEMININES D1

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)
PARIS FEMININ FC (PV du 17/10/23)

U18 D3 (suite)

TROPS (PV du 10/10/23)
CFFP (PV du 07/11/23)

U16 D1

CFFP (PV du 20/02/24 discipline déclassement)

U16 D2

CFFP 2 (PV du 24/10/23)

U16 D3

RACING CLUB 18 (PV du 19/09/23)
ESC PARIS 20^{ème} (PV du 24/10/23)

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)
PARIS EST SOLITAIRE (PV du 07/05/24)

ANCIENS D2

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)
HADJUK VELJKO (PV du 07/05/24)
NICOLAITE CHAILLOT 2 (PV du 14/05/24)

Criterion +45 ans

RACING CLUB 18 (PV du 10/10/23)
PARIS 13 Atlético (PV du 09/01/24 discipline déclassement)

U18 D2

ES PARISIENNE (PV du 09/04/24)

U18 D3

MINIS & MAXIS (PV du 12/09/23)
MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

ESC XV (PV du 21/11/23)
PARIS EST SOLITAIRE 2 (PV du 07/05/24)

U14 D2

MONTMARTRE S. PARIS O. (PV du 21/09/23)

U14 D3

RC PARIS 10 (PV du 26/09/23)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 19/09/23)

PARIS F.C. 3 (PV du 21/09/23)
ESC PARIS 20^{ème} (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES 3 (PV du 17/10/23)
ESC XV (PV du 14/11/23)
ES PARISIENNE 2 (PV du 23/01/24)

FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

Finale le 26/05/24 à 15H

ENFANTS GOUTTE D'OR et P.U.C.

COUPE SENIORS Amitié

Finale le 26/05/24 à 13H

MACCABI PARIS METROPOLE 2 et SALESIENNE DE PARIS 2

COUPE Anciens

Finale le 19/05/24 à 09H

MACCABI PARIS METROPOLE et SEIZIEME ES

COUPE CDM

Finale le 26/05/24 à 09H

CASTANHEIRA PARIS AS et CHAMPIONNET S. PARIS

COUPE 75 SENIORS FEMININE

VAINQUEUR

PARIS FC 2

COUPE 75 U20

Finale le 19/05/24 à 15H

ENFANTS GOUTTE D'OR et PARIS 13 ATLETICO.

COUPE 75 U18

Finale le 19/05/24 à 13H

PARIS 13 ATLETICO et P.U.C.

COUPE 75 U16

Finale le 19/05/24 à 11H

Match N° 28140897 PARIS 15 AC et SEIZIEME ES

Courriel de l'ES Seizième du 13/05/24 demandant de jouer la rencontre le 26/05/24 au motif : engagement de longue date en tournoi international en Belgique et qui tenait compte du calendrier prévisionnel général d'origine.

La commission rappelle que les dates de finales ont été modifiées, dans certaines catégories, pour tenir compte du calendrier des championnats de Ligue des équipes qualifiées jouant le 26/05/24, l'ES 16 étant concerné. Pour autant, la commission émet un avis favorable mais cette rencontre serait organisée sur le terrain annexe et sous réserve que Seizième ES obtienne l'accord écrit de Paris 15 AC avant le vendredi 17 mai à 12H. Dans le cas contraire, le match est maintenu au 19/05/24.

COUPE U16 Amitié

Finale le 26/05/24 à 11H

PARIS 13 ATLETICO 3 et P.U.C. 3

COUPE 75 U14

Finale le 18/05/24 à 12H

Match N° 28097919 PARIS 13 ATLETICO et P.U.C.

Courriel de PARIS 13 ATLETICO du 13/05/24 demandant de jouer la rencontre le lendemain dimanche 19/05/24 au motif : Les jeunes de cette catégorie sont prévus au déplacement à Angoulême pour soutenir l'équipe 1^{ère} qui joue

une montée N1.

La commission émet un avis favorable mais cette rencontre serait organisée sur le terrain annexe et sous réserve que Paris 13 Atlético obtienne l'accord écrit du P.U.C avant le vendredi 17 mai à 12H. Dans le cas contraire, le match est maintenu au 18/05/24.

COUPE U14 Amitié

Finale le 18/05/24 à 12H **PARIS 15 AC 2 et PARIS ALESIA 2**

COUPE football loisirs et critères de SA M & SA APM

Finale le 18/05/24 à 16H30 **AS 116-17 Le Brio / BRETONS PARIS.**

COUPE 75 SENIORS FEMININE à 7

Finale le 18/05/24 à 14H00 **Match N° 28153482 PARIS ARC EN CIEL 2 et COURONNES OFC**

Courriel de PARIS ARC EN CIEL du 13/05/24 demandant de jouer la rencontre à 17h30 à Maryse Hilsz sur le lieu de leur tournoi ou le plus tard possible au stade Ladoumègue.

La commission ne peut en aucun cas délocaliser une finale. Par contre, la commission émet un avis favorable pour organiser ce match sur le terrain annexe à 16H30 et sous réserve que Paris Arc en Ciel obtienne l'accord écrit de Couronnes OFC avant le vendredi 17 mai à 12H. Dans le cas contraire, le match est maintenu à l'horaire initial.